

Communiqué de presse

Berne, le 18 décembre 2015

Pour tout renseignement complémentaire:

Kurt Rohrbach, président de l'Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne, 076 370 54 01

Adrian Haas, directeur, de l'Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne, 079 717 24 24

L'UCI exige le remaniement de la stratégie fiscale insuffisante

Dans le cadre de la procédure de consultation relative à la Stratégie fiscale du canton de Berne, l'Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne (UCI) a remis aujourd'hui sa prise de position à la Direction cantonale des finances. D'un point de vue économique, la Stratégie fiscale du Conseil-exécutif s'avère clairement insuffisante et doit être remaniée d'urgence.

Bien que la baisse visée de l'imposition des bénéfices et du capital pour les personnes morales soit un pas dans la bonne direction, les deux variantes proposées sont encore insuffisantes pour améliorer la situation initiale du canton de Berne en tant que site d'implantation économique. L'objectif du Gouvernement bernois, à savoir de positionner le canton dans la moyenne des autres cantons, n'est pas encore finalisé. Ce pronostic s'appuie sur une prise en compte largement statique de la situation, ce qui est toutefois illusoire au vu de la réforme imminente de l'imposition des entreprises (RIE III). Cette réforme va encore davantage dynamiser la concurrence fiscale, de sorte qu'une baisse clairement plus importante de l'imposition des entreprises (largement en-deçà de 16%) s'avère indispensable si le canton de Berne ne veut plus faire partie de l'un des trois cantons les moins avantageux fiscalement pour les entreprises dans notre pays.

Eu égard aux possibilités d'aménagement du Canton lors de la mise en œuvre de la RIE III, le rapport du Conseil-exécutif ne mentionne aucune mesure en rapport avec l'instauration obligatoire de ladite «patent box» ni aucune déduction pour les charges dans le domaine de la recherche et du développement (R&D). Concernant la «patent box», nous considérons comme indispensable un allègement équivalent au moins à la moyenne suisse eu égard à la situation de compétitivité avec les autres cantons. De plus, nous sommes d'avis que des déductions plus élevées pour les charges R&D doivent être introduites, afin que le canton de Berne puisse s'imposer en tant que canton innovateur et site du Parc suisse d'innovation (SIP).

Concernant l'imposition des personnes physiques, le canton de Berne demeure – également après les révisions de la Loi sur les impôts de 2012, 2014 et 2016 – extrêmement peu attrayant. La charge fiscale a même encore augmenté si l'on tient compte de la suppression de la déduction forfaitaire des frais professionnels et du plafonnement de la déduction des frais de déplacement. Pour les entreprises, cela a engendré des difficultés de recrutement de cadres dirigeants et nombre d'entre eux parmi les plus aisés ont pris et prennent encore domicile hors du canton. Le solde net défavorable de 20'400 pendulaires qui travaillent certes dans le canton de Berne, mais paient leurs impôts dans d'autres cantons, illustre cette problématique de manière impressionnante.

À vrai dire, le Conseil-exécutif devrait être conscient de cette situation initiale, car il stipule lui-même dans sa Stratégie économique 2025: «*Le canton aimerait par ailleurs se doter de la marge de manœuvre en politique financière nécessaire pour réduire également la charge fiscale des personnes physiques: cet élément est primordial pour rehausser l'attractivité d'un site économique*». Au vu de ce qui précède, la présente Stratégie fiscale s'avère donc insuffisante et doit être remaniée.